



PROVINCE SUD	ARRIVÉ LE : 22 JUIN 2015										
direction de	N° 17539										
l'environnement	Dir.	CE	CM	CE	CE	CGN	MAF	BCEB	BCBT	PPRB	PZF
AFFECTÉ								✓			
COPIE											
OBSERVATIONS	VM → BICPE + copie BGD ↳ AR pour réponse S.P.										

Nouméa le 8 juin 2015

Direction de l'Environnement
6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Objet : Filières de traitement des pneumatiques usagés

Monsieur le Directeur,

Pour donner suite à notre rencontre technique du 07 mai 2015 sur les filières des pneumatiques usagés vous trouverez en retour les éléments de réponses souhaités :

1. Résorption du stock historique

Par arrêté N°93-2015/ARR/DENV du 13/01/15, la CSP a été mise en demeure de résorber le stock historique de pneumatiques usagés (PU) non réutilisables avant le 1^{er} décembre 2015.

La réalisation du nouveau casier D devait permettre la résorption en bonne partie de ce stock. En effet il était prévu d'utiliser les PU comme matériau de protection de membrane puis également comme matériau drainant en fond de casier.

Le retour d'expérience avec vos équipes suite à l'incendie du 10 mars 2015 remet en cause les solutions envisagées ainsi que le délai fixé.

La CSP recherche aujourd'hui des solutions d'utilisation des PU à l'extérieur du site et pour ce faire des échanges sont en cours avec la société Audemard SA pour solution d'utilisation des ces PU comme matériau de remblai et ce dans le cadre de la réhabilitation d'un de leur site. L'avancée des échanges à ce jour ne permet pas de valider cette solution compte tenu du fait que leur projet de réhabilitation de site est conçu selon le type d'ISDI et que vos services ont déjà indiqué à la société Audemard que les PU n'étaient pas considéré comme déchet inerte (DI) et par conséquent les PU ne pourraient être utilisé dans le cadre de ce projet.

Nous nous permettons d'insister auprès de vos services sur ce sujet compte tenu de la situation exceptionnelle que représente le stock historique. Ce dernier est estimé aujourd'hui à 3000 Tonnes et la capacité de l'ISDI de la société Ademard est estimée à 1 000 000 Tonnes. Peut être serait il possible d'envisager l'utilisation des PU dans le cadre du projet d'ISDI et ce en y imposant des spécificités réglementaires particulières.

En attendant votre retour, nous avons engagés un certain nombre d'actions visant à séparer ce stock en 4 sous ensembles, à installer une caméra thermique de surveillance (installation prévue sous 3 mois), à créer une route d'accès autour du stock pour favoriser la circulation des pompiers si besoin et à renforcer les rondes de surveillance diurne et nocturne.

Par ailleurs, il a été acté en réunion du 07/05/15 que la CSP pourrait maintenir l'utilisation de broyat comme matériau drainant en fond de casier et ce en respectant sa mise en place à l'avancement dans



l'alvéole d'exploitation et systématiquement recouvert de déchets. La situation actuelle du site ne nous permet pas de réaliser des essais pour validation du mode opératoire. Un rapport illustrant la méthodologie envisagée vous sera communiqué quand nous serons en mesure de réaliser ces essais.

D'autre part la CSP effectue aujourd'hui des essais de mise en place de PU en flanc d'alvéole et ce entre deux couches de matériau issu du mélange boue+cendre. Cette technique permettrait de protéger la membrane tout en ne laissant pas les PU sans protection. Le retour de cet essai sera illustré dans un document à l'attention de vos services.

2. Projet Draingom

Dans l'arrêté N°93-2015/ARR/DENV du 13/01/15, il est prévu une mise en service de la nouvelle plate forme de traitement des PU avant le 1 er Juin 2015. De nombreux échanges avec vos services ont permis d'avertir du retard pris sur ce projet et la nouvelle date de mise en service est prévue pour le début du mois de septembre 2015. En effet, les travaux d'aménagement de la plate forme sont en cours de réalisation et le matériel complémentaire arrive par bateau mi juillet. Nous comptons ensuite 1 mois d'assemblage et d'essais.

La venue du représentant métropolitain du produit Draingom est prévue pour la première quinzaine du mois de juillet 2015. Nous solliciterons alors vos équipes pour une présentation plus complète du produit Draingom.

En vous souhaitant bonne réception de la présente correspondance nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur des Exploitation de la CSP

COPIE : SIGN